

# *Le système des comités peut être efficace*

*Maurice Dionne*

**L'**obligation du gouvernement de rendre compte à la population par l'intermédiaire des représentants élus est, à notre époque, l'une des questions les plus débattues. Il ne fait aucun doute que la complexité des problèmes modernes, la rapide croissance de la bureaucratie et les efforts inlassables des médias pour discréditer les représentants élus ont fait de cette obligation un objectif de plus en plus difficile à atteindre.

L'une des réformes essentielles qui permettraient au gouvernement de s'acquitter de ses fonctions et de son obligation de rendre compte à la population est l'établissement d'un système raisonnable et fonctionnel de comités permanents au sein du corps législatif. Dans le présent article, j'exposerai quelques idées personnelles sur la façon dont on peut réformer les comités.

Au cours de mes huit années au Parlement, je suis passé successivement du dégoût et de la désillusion initiale à la ferme conviction qu'un système de comités réformé et renforcé constitue la meilleure garantie pour les députés de l'arrière-ban d'avoir un pouvoir effectif et un contrôle réel sur les décisions de politique et sur les propositions législatives. Voici, à mon avis, les réformes qui doivent, en substance, être mises à exécution.

## **Composition et fonctionnement**

À l'heure actuelle, il y a beaucoup trop de membres au sein des comités permanents. L'idéal serait de n'avoir pas plus de douze membres par comité. Ce nombre permettrait un bon fonctionnement tout en assurant une représentation équitable des partis. La substitution des membres des comités – qui est une pure farce à l'heure actuelle – devrait être sérieusement limitée. Cette restriction, ainsi que la réduction du nombre de membres, devrait rendre la participation plus concurrentielle et inciter à l'assiduité et à la ponctualité.

Une façon de contourner le problème que pose la substitution serait de fournir, au commencement de chaque session, lorsque les comités sont formés, une liste de remplaçants. Les substitutions pour le Comité des transports, par exemple, devraient se faire à partir de la liste de remplaçants dressée pour ce comité. Ce serait une façon de résoudre l'épidémie de substitutions que nous avons à l'heure actuelle (environ 3000 au cours de la première session du 32<sup>e</sup> Parlement).

Dans le cas des petits comités, il devrait aussi y avoir des dispositions pour permettre aux non-membres (ou aux remplaçants) de participer aux réunions et de poser des questions ou de faire des déclarations sur des sujets présentant un intérêt particu-

lier pour eux-mêmes ou pour leur circonscription. On devrait cependant imposer des limites au genre de questions que les membres peuvent poser en comité. Ainsi, une question adressée à un ministre pour savoir pourquoi tel ou tel appareil sanitaire n'a pas été installé dans les toilettes d'un certain aéroport devrait être posée par écrit ou au moyen du téléphone, pour éviter de faire perdre le temps des membres du Comité et des témoins qui y comparaisent.

Si la taille des comités est réduite, il y aura plus tendance à adopter un système de réunions à durée fixe. Personnellement, je ne pense pas qu'un comité puisse raisonnablement tenir une audience, même dans le cas des comités de onze membres, dans une période fixe d'une heure et demie. Le Comité des transports, du fait qu'il a sa propre pièce, a fonctionné en grande partie sans s'astreindre à une période fixe. Cela nous a permis de nous soustraire au règlement qui ne permet que des discours de cinq minutes. En général, le porte-parole de l'opposition a environ 20 à 25 minutes pour ouvrir la période des questions. Les autres membres bénéficient aussi d'un temps raisonnable. Le fait de n'accorder aux membres que 5 minutes a un effet négatif et offre aux témoins une bonne occasion de mêler les choses. Je me souviens de la première fois que j'ai posé une question en comité. On m'avait alors accordé dix minutes. Il m'a fallu environ 30 secondes pour formuler ma question et le témoin a pris tout le reste du temps pour répondre. Cela m'a appris à poser toutes mes questions dès le début, ce qui est aussi une façon d'abuser du système.

Il faut que les rapports des comités soient examinés d'une façon ou d'une autre par le Parlement. Je n'aime pas la méthode actuelle de présenter une simple motion d'adhésion. Lorsque cela se produit, personne ne sait ce que contient le rapport. Lorsqu'il y a une motion portant adhésion d'un rapport de comité, le président, ou la personne qui propose l'adhésion, devrait pouvoir expliquer brièvement le rapport. Le gouvernement devrait répondre à tous les rapports dans un délai raisonnable.

Le rapport annuel des ministères et des sociétés de la Couronne devrait être renvoyé aux comités permanents pertinents. Par exemple, le rapport d'une société de la Couronne s'occupant de transport devrait être renvoyé au Comité des transports, car c'est lui qui est le mieux en mesure de traiter de cette question. Le même principe s'applique, bien entendu, aux autres domaines.

## **Personnel et administration**

Je suis d'avis que le personnel affecté aux comités (et aux présidents de comités) doit être augmenté. Les présidents de comités reçoivent un courrier considérable sur tous les sujets dont le comité est saisi. Les comités constituent une cible facile pour les

*M. Maurice Dionne est député de Northumberland-Miramichi. Il est président du Comité permanent des transports depuis 1980.*

groupes de pression. Pourtant, le seul membre du personnel permanent auquel ait droit un comité est le greffier. Cela n'est pas suffisant. Le Comité des transports, par exemple, devrait aussi avoir quelqu'un qui soit un spécialiste des questions de transport ou qui puisse acquérir la compétence voulue dans ce domaine.

Les comités devraient également disposer d'un petit budget administratif. L'absence d'un tel budget rend le comité esclave de la "direction" qui doit rendre compte des dépenses des comités. Les boeufs ne devraient-ils pas être devant la charrue et non le contraire? Ce sont les membres des comités qui sont élus, non le personnel. Ou bien, est-ce le monde à l'envers!

Je crois aussi que certains comités devraient avoir leur propre salle sur la colline parlementaire. Le Comité des transports est, enfin, en train d'acquérir un nouvel ameublement pour sa salle de réunion, ce qui la rendra plus fonctionnelle, présentable et confortable pour toutes les personnes qui y passent tant de temps. J'espère que cette installation servira de modèle aux autres comités.

Tôt ou tard, les délibérations des comités seront télédiffusées. Il faudra donc se préoccuper de la taille et de la composition des comités ainsi que des lieux de travail. Les locaux actuels ne sont ni satisfaisants ni pratiques, à part quelques exceptions.

## La présidence

Il est absolument essentiel, je crois, que les comités choisissent leur propre président. Cela peut sembler une hérésie pour les membres du Cabinet, mais je pense que c'est ainsi qu'il faudrait agir. Pour ma part, j'avais été le porte-parole de l'opposition en matière de transport maritime et, même si j'ai eu quelques contacts dans les coulisses, je pense que j'ai été élu président du Comité des transports de façon assez libre. J'ai finalement demandé au ministre s'il acceptait ma nomination mais je ne lui ai pas demandé son appui et n'ai pas non plus sollicité une faveur. Je voulais conserver une certaine liberté d'action.

Je vais peut-être donner l'impression de prêcher pour ma paroisse mais je crois également que les présidents de comités devraient recevoir une rémunération supplémentaire, comparable à celle qui est accordée aux secrétaires parlementaires. Je suis actuellement président, mais j'ai aussi été secrétaire parlementaire. Je travaille beaucoup plus et je pense accomplir une oeuvre plus utile en tant que président de comité que je ne l'ai fait en tant que secrétaire parlementaire. Il n'est pas juste que les secrétaires parlementaires soient rémunérés alors que les présidents de comité, qui déploient beaucoup d'efforts et consacrent beaucoup de temps à la préparation des réunions et aux réunions elles-mêmes, ne reçoivent en retour aucune compensation.

En dernier lieu, je n'aime pas l'idée d'un groupe de candidats parmi lequel il faudrait élire un président. Je ne comprends pas non plus pourquoi la présidence d'un comité devrait changer tous les deux ans. Si un président et un comité font du bon travail, pourquoi envoyer le président à un autre comité? Des changements pour le plaisir de changer risquent de provoquer le chaos!

## Le droit de prendre des initiatives

Les comités devraient être habilités à prendre des initiatives au lieu de se contenter de réagir. Ils doivent demeurer des organes du

Parlement, mais le système est presque stérile maintenant parce que les comités ne peuvent prendre que très peu d'initiatives. Par exemple, une décision prise l'an dernier par le ministre des Transports concernant Via Rail n'a pas manqué de déclencher toute une polémique au sein du public et des milieux politiques. Je ne vais pas aborder ici cette question qui nous entraînerait dans une discussion sans fin, mais, si le président du Comité permanent des Transports avait pu convoquer le comité pour obtenir l'opinion de ses membres sur la nécessité de tenir des audiences publiques, je pense que cela aurait été dans l'intérêt du gouvernement, même si le gouvernement s'y était opposé. Le public également aurait peut-être eu le sentiment d'être entendu et aurait compris les raisons de la décision.

Si les comités avaient le pouvoir de prendre des initiatives et si le pouvoir de relever les présidents de leurs fonctions n'était dévolu qu'au seul comité et non au whip ou à un ministre, je pense que nous pourrions demander au gouvernement de rendre des comptes sans risquer pour autant des élections non à-propos. On agirait ainsi de façon concrète et utile. Nul ne pourrait plus prétendre que c'est la bureaucratie qui mène. Si nous avons un bon système de comités et des députés compétents effectuant les tâches pour lesquelles ils ont été élus, je crois qu'on n'aurait pas besoin d'ombudsmen ou de commissions sur le statut de la femme, sur les langues officielles ou même sur les droits de la personne. Si nous faisons du bon travail, nous n'aurions pas besoin d'un contrôleur général ni même d'un vérificateur général! Nous aurions certes besoin d'aide, mais cette aide, elle existe; il suffit de voir le personnel du vérificateur général. Un comité de députés pourrait faire dix fois ce que fait un vérificateur général, avec une fraction de son personnel et, à mon avis, avec beaucoup moins de pompe que ne l'ont fait deux titulaires récents de ce poste au prestige surfait!

## Groupes de travail et comités spéciaux

Depuis quelque temps, les gouvernements ont de plus en plus recours aux groupes de travail et aux comités spéciaux. De tels groupes sont tout indiqués pour résoudre les problèmes urgents et de nature particulière. Ils peuvent agir rapidement pour obtenir l'opinion du public et proposer des solutions. Leur mandat, cependant, doit être limité tout comme le temps qui leur est imparti. Ils ne doivent pas remplacer les comités permanents car ils pourraient fort bien devenir le moyen pour un gouvernement d'éviter de faire face aux problèmes. Ces comités ne peuvent certainement pas s'occuper du budget et des rapports annuels de façon adéquate. On ne devrait donc jamais essayer de limiter le travail légitime des comités permanents en multipliant le nombre de groupes de travail qui devraient plutôt servir de paratonnerre lorsque de fortes tempêtes grondent à l'horizon.

La réforme des comités, même si elle est importante, n'est pas suffisante. Les deux Chambres du Parlement doivent également être remaniées pour répondre aux besoins du présent, sans se désintéresser du passé; mais il faudra éviter de s'attacher au passé au point qu'elles ne puissent plus répondre aux besoins institutionnels du présent et de l'avenir. Si l'on n'agit pas rapidement, le respect pour le Parlement va continuer à décliner jusqu'à ce qu'il perde toute signification ou objet.

Et alors, qu'advient-il?

*(traduit de l'anglais)*